# 1

# PROPOSITION DE FIL CONDUCTEUR DANS LA DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CORRIDORS BIOLOGIQUES

La prise en compte des continuums et corridors biologiques interviendra dans le cadre d'une réflexion globale concernant l'aménagement d'une zone particulière (lotissement, périmètre ou zone d'aménagement concertée), dans la révision ou la mise en place de documents d'urbanisme ou l'engagement dans une démarche de type Agenda 21.

Les clefs de la réussite dans ce type de démarche sont d'une part, de garder en tête l'aspect multifonctionnel des corridors biologiques en associant différents acteurs à la démarche et, d'autre part, d'avoir une connaissance de terrain la plus précise possible concernant les continuums, les corridors biologiques et les espèces qui y sont liées.

Les étapes de la démarche peuvent être les suivantes, avec différents objectifs associés :

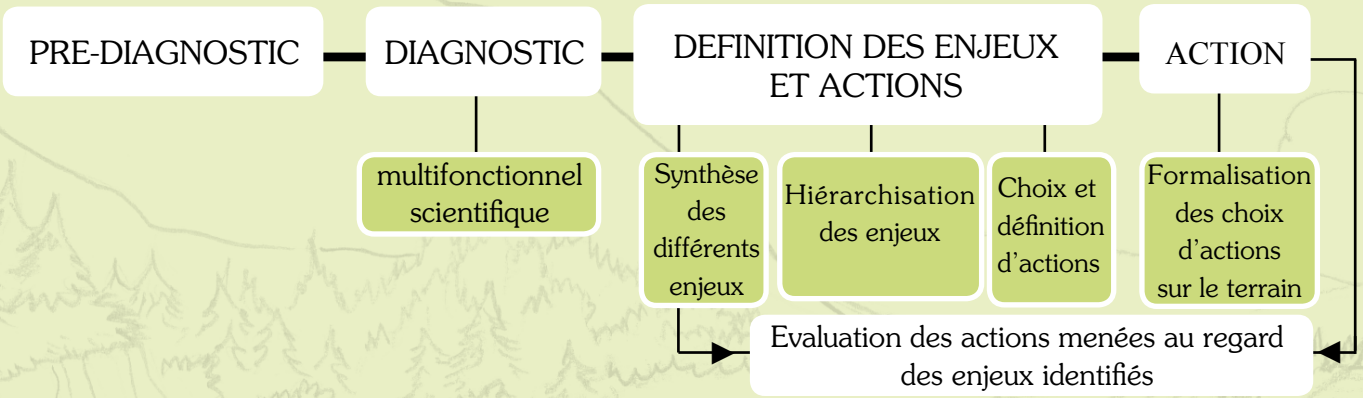


## PREDIAGNOSTIC

**Objectif** : engager une réflexion commune des différents acteurs qui vont être concernés par le projet.

**Méthodologie** : Identification des acteurs **(Cf fiche 3)** et définition du rôle de chacun. Création d'un comité de réflexion les rassemblant pour suivre la démarche d'un bout à l'autre.

## DIAGNOSTIC

**Objectifs** :

1– Identifier et représenter des zones à enjeux forts du point de vue des continuums et corridors biologiques,

2– Evaluer des enjeux autres que ceux liés à la diversité biologique de ces zones.

**Méthodologie** :

1– Diagnostic scientifique – identification des continuums et corridors biologiques et de leurs points noirs.

- Identification des personnes ressource, collecte des données disponibles concernant les milieux protégés et/ou remarquables, les zones agricoles, les espèces à enjeux, les études faites à une échelle plus large.

Attention : les données de terrain peuvent être incomplètes ou manquer. Il faut prévoir dès le départ d'avoir à mener des vérifications des données théoriques et/ou des prospections de terrain.

- Définition des continuums sur lesquels portera le travail.
  Les trois grands types présentés dans la brochure (aquatique, forestier, agricole extensif) peuvent être retenus, ils peuvent également être affinés, adaptés au contexte local.

- Création/mise à jour de bases de données en lien avec les continuums définis.
  Ces données serviront entre autres pour l'étape suivante.

- Cartographie du territoire, à une échelle adaptée **(Cf fiche 4)**, notamment :
  - les différents types de continuums, leurs zones réservoir et corridors (on peut réaliser une carte par continuum pour plus de lisibilité).
  - les obstacles naturels et artificiels du territoire (par rapport aux espèces choisies pour les différents continuums).
- Confrontation des cartes établies avec la réalité de terrain :
  - en rencontrant les acteurs de terrain qui peuvent avoir une connaissance très fine du territoire et de son évolution.
  - en affinant la collecte des informations existantes (relevés de collision, études de milieu) et en réalisant des études complémentaires si nécessaire.
  - en prenant en compte les recommandations ou les études réalisées aux échelles supérieures à celle du territoire considéré et sur les territoires voisins.

2 – Diagnostic des enjeux du territoire liés à la thématique des corridors biologiques

- Rencontre des acteurs concernés par ce type d'enjeux (touristiques, économiques, sociaux, déplacements des personnes, gestion des espaces verts et des eaux pluviales…)
- Liste des attentes et des propositions des différents partenaires.

## DEFINITION DES ENJEUX ET DES ACTIONS

**Objectifs** : Synthétiser et hiérarchiser les enjeux afin de sélectionner ceux pour lesquels on choisira de mettre en place des actions dans le cadre de la politique menée sur le territoire.

**Méthodologie** :

- Réunir tous les acteurs identifiés lors des phases de précédentes afin d'évaluer les différentes fonctions des corridors biologiques identifiés. **(Cf fiche 2)**
- Hiérarchiser, pour favoriser les choix ultérieurs, les enjeux en fonction de différents critères, qui peuvent être :
  - l'urgence à agir pour éviter la disparition/le déclin d'un groupe d'espèces, pour éviter des coupures irréversibles, pour la sécurité des usagers de la route…
  - le caractère multifonctionnel (fonction paysagère, agricole, sociale) des corridors biologiques.
  - le lien avec les politiques engagées et d'autres actions déjà menées sur le territoire (aménagement de cours d'eau, plan de déplacement…)
- Choisir au niveau des instances décisionnaires les actions à mener (conseil municipal, département antonal concerné).

## MISE EN PLACE DES ACTIONS

**Objectif** : Formaliser les choix en matière de politique territoriale et les décliner en action de terrain.

**Méthodologie** :

- Formalisation des choix dans les documents d'urbanisme **(Cf fiche 6)**
- Définir qui prendra en charge et de quelle manière sera faite la gestion des zones identifiées comme corridors biologiques (agriculteurs, forestiers, associations de pêche, de chasse ou de protection de la nature, gestionnaires des espaces naturels sensibles en particuliers).
- Définir les critères qui vont permettre d'évaluer l'efficacité des actions menées.
- Assurer le suivi et réaliser une évaluation des actions menées, permettant éventuellement de revenir sur les enjeux et de proposer une nouvelle hiérarchisation des actions à mener en fonction du nouveau contexte.